



Cette élection se déroulera par correspondance **du 22 novembre au 6 décembre 2018.**

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE INSERM



Créé en 1953, par des personnels de l'enseignement supérieur, présent au CNRS depuis le début des années 70, le SNPTES a étendu son champ d'action à l'Inserm en 2013. Le SNPTES est aujourd'hui présent, auprès des personnels de l'INSERM, sur l'ensemble du territoire. Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR). Le SNPTES est arrivé 1er ex æquo en nombre de sièges lors du dernier renouvellement de cette instance. Les ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) et les chercheurs travaillent au sein d'unités mixtes de recherche (UMR), avec les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Pour le SNPTES, à corps homologue, il ne doit pas exister de différences de rémunération entre les personnels des UMR, des délégations régionales et du siège. La politique indemnitaire, la politique sociale, la formation continue et les modalités d'évolution de carrière doivent être alignées sur le mieux disant.

Ainsi le SNPTES revendique notamment, pour les ITA, un alignement sur les montants de prime perçus par leurs collègues ITRF et l'alignement de la carrière des chargés de recherche sur celle de maître de conférences. Le SNPTES a vocation à fédérer l'ensemble des personnels impliqués dans le monde de la recherche.

À l'Inserm, le SNPTES est présent au conseil scientifique et dans les commissions scientifiques spécialisées. Il doit aujourd'hui être au comité technique de l'Inserm pour défendre vos intérêts et vos carrières.

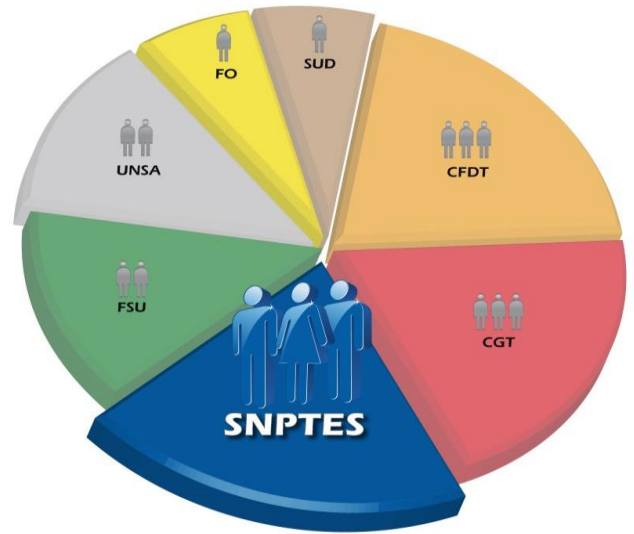


Pour être représenté au plus proche de vos préoccupations, votez SNPTES !

Le comité technique à l'Inserm est obligatoirement consulté sur toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, mais est également consulté sur la politique indemnitaire, l'évolution des carrières, des conditions de travail, la formation permanente...

Dans cette instance, les élus SNPTES seront force de propositions pour les intérêts des agents et de l'organisme !

Le SNPTES est attaché à un dialogue social garant du respect des droits et de l'égalité de traitement pour tous les agents.



Répartition des sièges au CTMESR
Mandat 2014-2018

Cette élection aura lieu par correspondance
et se déroulera **du 22 novembre au 6 décembre**
LE RENOUVELLEMENT DU CT EST UNE ÉLECTION MAJEURE

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- Une augmentation indemnitaire, avec une prise en charge intégrale dans le calcul de la retraite :
 - Pour les chercheurs, une revalorisation à minima de la prime de recherche sur celle des ingénieurs de recherche,
 - Pour les ITA, une revalorisation de la part IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique, et une transparence dans l'attribution du CIA dont le montant de l'enveloppe par service et des maximum et minimum versés soient connues ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires (points d'indice supplémentaires et augmentation de la valeur du point d'indice) ;
- Un plan de titularisation des contractuels afin qu'ils puissent continuer à répondre aux besoins des laboratoires et services ;
- Des créations de postes avec des profils qui correspondent aux compétences réellement requises pour en finir avec le recrutement de surdiplômés.

ENSEMBLE PROPOSONS :

- Que chaque agent INSERM puisse avoir accès à la formation sans que lui soit opposé une sélection ou lui engendre des frais ;
- Une augmentation des recrutements de médecins de prévention et un renforcement du pouvoir de décision et d'intervention de ces médecins ;
- L'obligation pour tout chef d'équipe de suivre une formation de management afin de diminuer les risques psychosociaux.

Santé et sécurité au travail

Le RÉSULTAT de ces ÉLECTIONS définit aussi la répartition des sièges entre les différentes organisations syndicales, au CHSCT dont le rôle est :

- ➔ De contribuer à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale ;
- ➔ De contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Notamment par :

- ➔ Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ;
- ➔ L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Votez pour un changement dans les négociations !
Votez SNPTES !!!